



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Paris, le 2 octobre 2020

Le directeur des affaires maritimes

Réf : GM1 – 50-2020

Société CAMPER & NICHOLSONS FRANCE
Paolo CASANI
Bld de la Croisette Port Canto
06 400 Cannes

Monsieur,

La société CAMPER & NICHOLSONS FRANCE est inscrite au registre national des services privés de recrutement et de placement des gens de mer au titre de son activité de placement de gens de mer, conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2017-1119 du 29 juin 2017 pris pour l'application de l'article L. 5546-1-7 du code des transports.

Cette inscription est renouvelée jusqu'au 31/05/2022, date d'expiration de la validité de l'attestation de l'assurance de responsabilité civile que vous avez bien voulu nous transmettre.

Une nouvelle attestation émanant de votre assureur devra nous être communiquée au plus tard deux mois avant l'expiration de la validité du certificat joint, c'est-à-dire avant le 31/03/2022.

Tout changement de situation de la société CAMPER & NICHOLSONS FRANCE, notamment en cas de cessation de ses activités, doit également nous être signalée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur des affaires maritimes,
le chef du bureau de la formation et de l'emploi
maritimes

